

3	03 30 00	Béton coulé sur place
	03 40 00	Béton préfabriqué
4	03 70 00	Béton de masse
	04 05 16	Coulis de maçonnerie

MasterMatrix^{MD} VMA 362

Adjuvant modifiant la viscosité

Description

L'adjuvant modifiant la viscosité MasterMatrix VMA 362 est un adjuvant liquide prêt à l'emploi spécialement conçu pour produire du béton ayant des propriétés rhéologiques contrôlées et une viscosité améliorée. Le béton contenant de l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 présente une stabilité supérieure, augmentant ainsi la résistance à la ségrégation et facilitant la mise en place ainsi que la consolidation. L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 satisfait à la norme ASTM C 494/C 494M pour les adjuvants de rendement spécifique de type S.

Utilisations

Recommandé pour :

- Le béton contenant des agrégats à granularité discontinue
- Les mélanges de béton maigre
- Le béton contenant du sable manufacturé ou de la criblure de pierre
- Le béton utilisé pour faciliter le pompage
- Le béton utilisé pour faciliter la finition
- Les mélanges de béton nécessitant « plus de robustesse »
- Le béton autoplaçant
- Le programme de remblai sable
- Le béton autodrainant
- Les coulis autoplaçants

Caractéristiques

- Modifie la viscosité du béton
- Propriétés thixotropiques

Avantages

- Limite le ressuage
- Offre une flexibilité pour le dosage et le gâchage des mélanges
- Permet la stabilité du béton pendant le transport et la mise en place
- Réduit la ségrégation des matériaux, même dans les mélanges très fluides
- Facilite la mise en place des mélanges de béton autodrainant
- Améliore le pompage et la finition
- Améliore l'apparence de la surface
- Offre des propriétés de mise en place de béton supérieures et prévisibles
- Facilite la production de mélanges de bétons très fluides comme le béton autoplaçant

Caractéristiques de rendement

Temps de prise : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 a peu ou pas d'effet sur le temps de prise du béton, lorsqu'utilisé dans les dosages recommandés de 130 à 910 ml/100 kg (2 à 14 oz liq/100 lb) de matériaux cimentaires.

Résistance à la compression : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 n'affecte pas la résistance à la compression du béton.

Viscosité : Le béton contenant de l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 présentera une augmentation en viscosité en fonction de l'augmentation du dosage de l'adjuvant. Cette caractéristique souhaitée facilite la mise en place, la consolidation ainsi que la finition du béton, et elle offre une stabilité aux mélanges de béton très fluides.

Maniabilité : À cause de ses propriétés thixotropiques, la viscosité du béton contenant de l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 peut augmenter lorsqu'il est laissé dans un mélangeur sans être agité. Sa maniabilité peut être restaurée simplement en mélangeant le mélange de béton.

Teneur en air : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 n'affecte pas la teneur en air du béton. Le dosage habituel d'agent entraîneur d'air concentré peut être utilisé pour obtenir la teneur en air désirée.

Principes d'utilisation

Dosage : Pour assurer la stabilité des mélanges de béton autoplaçants, le dosage recommandé pour l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 est d'un maximum de 910 ml/100 kg (14 oz liq/100 lb) de matériaux cimentaires. Pour d'autres mélanges de béton nécessitant « plus de robustesse » pour faciliter les procédures de pompage et de finition, un dosage allant jusqu'à 390 ml/100 kg (6 oz liq/100 lb) est recommandé. En raison de variations dans les constituants du béton, les conditions sur les chantiers ou les applications, des dosages sortant des limites recommandées pourraient être nécessaires. Dans ce cas, communiquez avec votre représentant de BASF.

Mélange : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 est généralement ajouté en même temps que l'eau de gâchage initiale. Dans le cas contraire, l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 peut être ajouté après que tous les autres ingrédients de bétonnage ont été dosés et soigneusement mélangés, soit à l'usine ou en chantier.

Données sur le produit

Compatibilité : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 est compatible avec la plupart des adjuvants utilisés dans la production de béton de qualité, y compris les réducteurs d'eau et les entraîneurs d'air à rendement normal, moyen ou élevé. L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 est aussi compatible avec les accélérateurs, les retardateurs, les adjuvants à temps de prise prolongée, les inhibiteurs de corrosion et les réducteurs de retrait. Un mélange d'essais en bétonnière est cependant recommandé pour s'assurer d'un rendement adéquat.

Entreposage et manutention

Température d'entreposage : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 doit être entreposé à des températures au-dessus de 0 °C (32 °F) et sous 54 °C (130 °F). Protégez l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 du gel, car il ne peut se reconstituer après avoir dégelé.

Durée de conservation : Une évaluation de la stabilité du produit a montré que l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 possède une durée de stockage de 8 mois. Veuillez consulter votre représentant de BASF concernant les meilleures pratiques en ce qui concerne l'utilisation et les dosages recommandés si l'adjuvant MasterMatrix VMA 362 a dépassé sa durée de conservation.

Dispersion : L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 peut être ajouté au béton à partir d'équipements dispensateurs d'adjuvant. Il est recommandé d'inclure toutes les dispositions de sécurité en cas de bris dans cette application par distributeur pour les possibles défaillances de l'appareil de mesure. Consultez votre représentant commercial local pour connaître les équipements de dispersion appropriés pour l'adjuvant MasterMatrix VMA 362.

Emballage

L'adjuvant MasterMatrix VMA 362 est disponible en barils de 208 L (55 gal), en bacs de 1 041 L (275 gal) ou en vrac.

Documents connexes

Fiches signalétiques : adjuvant MasterMatrix VMA 362

Renseignements supplémentaires

Pour plus de renseignements sur l'adjuvant MasterMatrix VMA 362, son utilisation dans la mise au point de mélanges de béton et ses caractéristiques de performance spécifiques, communiquez avec votre représentant de BASF.

La division Adjuvants de la division Construction Chemicals (produits chimiques de construction) de BASF est un fournisseur de premier plan de produits qui améliorent le placement, le pompage, la finition, l'apparence et le rendement des bétons spécialisés utilisés dans les bétons prêts à l'emploi, les bétons préfabriqués, les produits de béton manufacturés, les constructions souterraines et le marché du pavage. Depuis plus de 100 ans, nous proposons des produits fiables et des technologies innovantes, et grâce à la marque Master Builders Solutions, nous sommes en relation avec des experts du monde entier dans de nombreux domaines afin de fournir des solutions durables à l'industrie de la construction.

Avis de garantie limitée

BASF garantit que ce produit est exempt de tout défaut de fabrication et respecte les propriétés techniques du présent Guide de données techniques, s'il est utilisé comme indiqué pendant sa durée de vie. L'obtention de résultats satisfaisants dépend non seulement de la qualité des produits, mais aussi de nombreuses circonstances indépendantes de notre volonté. **BASF N'OFFRE AUCUNE GARANTIE – EXPRESSE OU IMPLICITE – SUR SES PRODUITS, NOTAMMENT DES GARANTIES MARCHANDES OU D'ADAPTATION À UN USAGE PARTICULIER.** Le seul et unique recours de l'acheteur pour toute réclamation concernant ce produit, y compris, mais sans s'y limiter, les réclamations faisant état d'une violation de garantie, de négligence, de responsabilité stricte ou autre, est l'expédition à l'acheteur d'une quantité de produit égale à celle qui n'est pas conforme à la garantie ou le remboursement du prix d'achat de ce produit, à la seule discrétion de BASF. Toute réclamation concernant ce produit doit être reçue par écrit dans un délai d'un (1) an à compter de la date d'expédition. L'acheteur renonce aux réclamations déposées après ce délai. **BASF NE PEUT ÊTRE TENU RESPONSABLE DE TOUT DOMMAGE PARTICULIER, ACCESSOIRE, CONSÉCUTIF (Y COMPRIS LA PERTE DE PROFITS) OU PUNITIF DE QUELQUE NATURE QUE CE SOIT.**

L'acheteur doit déterminer l'adéquation des produits à l'utilisation prévue et assume tous les risques et responsabilités à cet égard. Les renseignements contenus dans le présent guide, et tout autre conseil technique formulé ultérieurement, reposent sur l'expérience et les connaissances actuelles de BASF. Cependant, BASF n'assume aucune responsabilité quant à la communication de tels renseignements ou conseils, y compris dans la mesure où ces renseignements ou conseils peuvent être liés aux droits de propriété intellectuelle de tiers, en particulier les droits de brevet. De plus, aucune relation juridique ne peut être créée ou entraînée par la présentation de ces renseignements ou conseils techniques. BASF se réserve le droit d'apporter des changements selon les progrès technologiques et les développements ultérieurs. L'acheteur du ou des produits doit les tester pour déterminer leur adéquation à l'application et l'utilisation prévues avant de procéder à leur application complète. Seuls des experts qualifiés peuvent vérifier le rendement du produit décrit ici en procédant à des essais.